

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 30 septembre 2025 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 24 septembre 2025 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 30 septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle le Goff, Maud Marini, Turon Labar Fabienne, Mathieu Courtade

Absents : Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, De Arcangelis Bruno et Garcia Hyacinthe

Madame Christelle Le Goff est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour une décision modificative concernant la réfection de la toiture de l'église

1) Délibération pour une décision modificative concernant la réfection de la toiture de l'église :

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que, en raison d'une erreur comptable, une décision modificative doit être prise afin d'abonder le compte concernant le paiement de la facture des matériaux et de la main d'œuvre pour la réhabilitation de la toiture de l'église. Monsieur le maire informe que cette opération était prévue à la section investissement du budget principal de 2025.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

8 Pour

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 30.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Secrétaire de séance

Christelle Le Goff